



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 1^{er} juillet 2020

EXONERATION DU PAIEMENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ANNEE 2020

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

Absent : Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN

**Présents : 31
Pouvoir : 01
Absent : 01**

DIRECTION DEVELOPPEMENT
ANIMATION TERRITORIALE

n°28

EXONERATION DU PAIEMENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ANNEE 2020

Rapporteur : Marianne POULAIN

Le conseil municipal a voté le 16 décembre 2019, les tarifs applicables aux occupations commerciales du domaine public.

Le 14 mars 2020 a été décidé le passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie, imposant la mise en œuvre de mesures impératives, et, afin de ralentir la propagation du virus COVID-19, plusieurs arrêtés ministériels successifs ont interdit la poursuite de l'activité dans certaines catégories d'établissements, tels les magasins de vente et centres commerciaux, les restaurants et débits de boissons.

La Ville de Ploemeur souhaite accompagner spécifiquement les commerces les plus impactés par les conséquences économiques liées à l'épidémie de Coronavirus COVID-19 et pour lesquelles la baisse très importante, voire l'absence totale, de chiffre d'affaires sur la période considérée rend très compliqué le paiement des charges fixes et incompressibles.

Il est proposé une exonération de paiement de la redevance d'occupation du domaine public, sur l'année 2020 pour, l'ensemble des occupants qui exercent sur le domaine public les activités commerciales suivantes : cette exonération concernera notamment les terrasses, les espaces de vente devant les magasins, les chevalets, présentoirs, portes cartes postales, distributeurs et appareils de vente de glaces, stockage et animations commerciales ponctuelles devant un magasin qui font l'objet d'une autorisation préalable.

Cette exonération de la redevance d'occupation du domaine public va représenter la somme d'environ 15 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission et « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 17 juin 2020 ;

Vu l'avis de la commission et « Finances, ressources humaines, agglomération » du 18 juin 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020, l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale mentionnée ci-dessus sur le domaine public

Délibération adoptée à l'UNANIMITE


Ronan LOAS,
Maire

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.